



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Nantes, le vendredi 11 octobre 2024

Rectorat de Nantes

Division de l'Enseignement Privé

Dossier suivi par :

Thierry DEFORGE

Tél : 02 40 14 63 50

Mél : ce.dep@ac-nantes.fr.

N° 2024 - 133

8, rue du Général Margueritte

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire Rectrice de
l'Académie de Nantes
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs
Les Chefs des Etablissements Privés
du second degré sous contrat d'association

Objet : Congé de formation professionnelle – année scolaire 2025/2026

P.J. : - Annexe 1 – Conditions et modalités du CFP

- Annexe 2 – Demande de CFP

Références :

- Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat

- Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat

Les maîtres contractuels de l'enseignement privé, ainsi que les maîtres délégués auxiliaires peuvent solliciter, à leur initiative personnelle, **un congé de formation professionnelle**, au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Les **professeurs des écoles** exerçant dans le second degré l'enseignement privé, doivent faire acte de candidature **auprès des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**.

Les **enseignants du public** exerçant dans l'enseignement privé doivent faire acte de candidature auprès de **l'école académique de formation continue (EAFC)**.

Les candidatures doivent être formulées à l'aide de la demande de congé jointe en annexe.

Je vous demande, par tous les moyens appropriés, d'assurer la plus grande diffusion de la présente note de service auprès des personnels concernés.

Vous veillerez personnellement à la transmission à mes services, dans les délais prescrits, des fiches de candidature, **revêtues de votre avis (qui vaut engagement)** quant aux contraintes liées à l'organisation de l'année scolaire et aux éventuelles difficultés de remplacement.

Ces fiches de candidature seront obligatoirement accompagnées d'une **lettre de motivation** des candidats.

Les dossiers de candidature devront être renvoyés au :

Rectorat de Nantes

Division de l'enseignement privé – DEP2

8 rue du Général Margueritte

B.P. 72616

44326 Nantes Cedex 3

Pour le jeudi 09 janvier 2025, date limite impérative

(Le cachet de la poste faisant foi)

Par avance, je vous remercie de votre collaboration.

Katia BÉGUIN